

## >> Micropolluants : expériences et stratégies pour le Léman et la Suisse

**Dr Patrick EDDER**

**Service de la consommation et des affaires vétérinaires**

patrick.edder@etat.ge.ch

Le Léman appartient à deux pays qui depuis longtemps se préoccupent de sa santé. En effet, dès 1963 fut créée la CIPEL, commission franco-suisse chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du Léman, du Rhône et de leurs affluents. Cette commission est chargée de recommander aux États les mesures à prendre pour lutter contre la pollution, de contribuer à coordonner la politique de l'eau à l'échelle du bassin lémanique et d'informer la population. Elle a comme principal objectif le maintien ou la restauration d'une qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques permettant notamment l'utilisation des eaux du lac comme eau de boisson, après un traitement simple, et la prédominance des poissons nobles, comme l'omble chevalier. La problématique des micropolluants touche directement ces deux objectifs, c'est pourquoi la CIPEL, très active sur ce sujet depuis plusieurs années, a défini ce thème comme prioritaire dans son plan d'action 2011-2020. Cependant, depuis 2004 déjà, le Léman fait l'objet d'une veille scientifique approfondie avec non seulement plusieurs études spécifiques relatives à la présence de nombreux types de micropolluants dans ses eaux, ses sédiments ou poissons, mais aussi par la mise sur pied d'un suivi régulier de nombreux pesticides et médicaments. Cette veille scientifique est particulièrement importante et a déjà permis de réduire de manière spectaculaire la contamination en pesticides dans les eaux du lac. En Suisse et notamment dans les trois cantons riverains du Léman, les travaux de la CIPEL ont constitué le point de départ d'une intense réflexion pour réduire les apports en micropolluant dans le bassin versant. Il y a actuellement nombre d'actions qui sont menées ou projetées parmi lesquelles des campagnes de sensibilisation du grand public visant la réduction de l'usage des phytosanitaires dans les jardins privés ou le rejet des médicaments périmés directement dans les WC, la mise à disposition d'installations spécifiques de rinçages des outils agricoles dévolus à l'usage de pesticides, la mise en œuvre de mesures contraignantes par les cantons envers les industries pour limiter leurs rejets ou encore l'ajout de traitements quaternaires, propres à l'élimination des micropolluants, dans les principales stations d'épuration. Il se dégage aujourd'hui une certaine conviction que ce n'est que par la complémentarité de ces multiples actions qu'il sera possible de protéger au mieux le Léman.